



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble portant le numéro de lot 4 528 969 du cadastre du Québec (en voie d'approbation), situé à l'intersection du boulevard Taschereau et de l'avenue du Golf.

Cette demande a pour objet de permettre l'implantation d'un immeuble d'habitations multifamiliales à une distance de 10,15 mètres, dans sa partie la plus rapprochée, d'une ligne avant de terrain au lieu de 15 mètres, tel que prévu au règlement de zonage.

La dérogation, si acceptée, sera de 4,85 mètres à l'égard de la marge avant à respecter.

Le conseil statuera sur ladite demande lors de la séance ordinaire du 9 mars 2010 qui sera tenue à compter de 20 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie.

Toute personne ou organisme intéressé qui le désire pourra se faire entendre à cette occasion, avant la prise de décision par le conseil.

Donné à La Prairie, ce 9 février 2010

La greffière de la Ville,

Me MANON THÉRIAULT, avocate
APDM : 2010-04